

AR Prefecture

006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE  
Reçu le 15/04/2024

Avril 2024

# RAPPORT D'ACTIVITES ET FINANCIER 2023 ET ORIENTATIONS 2024



Commune d'Aspremont



 <p>AR Prefecture</p>	<p>006-210600060 Reçu le 15/04/2024</p>	<p>20240411-2024_04_04-DE 2024</p>
---	---	--

Avant de détailler les orientations budgétaires et les axes de travail 2024 proposés, il est important de faire un bilan des activités 2023 en rappelant les trois **axes de travail majeurs en matière de gestion, à savoir** :

- La maîtrise **des dépenses de fonctionnement** dans un contexte de flambée des prix de l'énergie et des consommables,
- **L'optimisation des recettes** avec un accroissement **des demandes de subventions** pour chaque projet engagé par la municipalité,
- **L'optimisation du foncier** (achat, vente, biens sans maître, PPRIF, PLUM) pour la réalisation des projets structurants et pour augmenter la capacité d'auto-financement de la commune avec **de nouvelles recettes locatives**.

**En termes de POLITIQUE PUBLIQUE, les actions projetées ont également été réalisées avec notamment :**

**AU NIVEAU DE L'ENFANCE**

Plusieurs actions sur le groupe scolaire de la Prairie avec :

- **La création d'une antenne du conservatoire départemental de musique**, qui donne la possibilité, dès 4 ans, de découvrir la musique, d'assister à des cours particuliers au sein du groupe scolaire avec un parcours labélisé et des auditions périodiques.

56 enfants peuvent pratiquer la guitare, batterie, piano, violon, violoncelle, flûte traversière, mandoline.

La commune prenant en charge une réduction de 50% de la participation annuelle familiale, soit 235 euros au lieu de 670 euros de participation annuelle pour un cursus musical complet.



- **Intégration des séjours** ski pour 18 enfants qui ont pu se rendre à Auron lors des vacances de février 2023.
- **Lancement du Pédibus**  
Le lundi 27 mars, la première édition du Pédibus a été lancée. La commune a ouvert, à la suite du chemin du Campoun, un chemin piétonnisé avec de l'enrobé et des accès à l'école et au complexe sportif.



## Renouvellement et pérennisation des nouveautés 2022

### AR Prefecture

006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE  
Ateliers théâtre – 26 enfants, tous les mardis, bénéficient sur le temps périscolaire du soir de cours de théâtre en partenariat avec le Théâtre National de Nice. (Photo oct. 2023).

**Aide aux devoirs** - aujourd'hui, après une formation de notre personnel, les enfants de primaire dans le premier temps du périscolaire réalisent leurs devoirs avec l'accompagnement de nos animateurs.

**Le renouvellement des cycles de natation** au travers de la convention tripartite entre la commune de Tourrette-Levens, l'Olympic Nice Natation et la commune d'Aspremont.

**Organisation conjointe de la Kermesse de l'Ecole de la Prairie**, par la direction de l'école de la Prairie et la Mairie d'Aspremont, sous l'égide de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE).

Les parents ont pu assister cette année à une représentation du conservatoire départemental de musique.

**Au niveau de la professionnalisation des agents** : ces derniers ont poursuivi le plan de formation avec la réalisation d'une formation en intra, portant sur le « Positionnement pédagogique spécifique aux enfants de 10 et 11 ans ».



## AU NIVEAU DE LA JEUNESSE

Après l'ouverture en 2022 de la Maison des Jeunes, 2023 a démarré sur les chapeaux de roue avec les samedis Ski.

**La structure a également accueilli des cours de soutien scolaire.**

Nos enseignants bénévoles Philippe DELOFFRE, Evelyne OSENDA, Beatrice Urkansky, Terri Stisi, Henri et Nicole Braquet ont dispensé des séances de soutien scolaire hebdomadaires pour nos ado aspremontois.



AR Prefecture

006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE

Reçu L'année 2023 est marquée par plusieurs actions innovantes démontrant le fort engagement de la municipalité dans ces domaines. Nous pouvons lister les actions suivantes :

**UN SERVICE DE BROYAGE A LA DECHETERIE D'ASPREMONT**

*La commune a acquis un broyeur* sur chenilles, utilisé uniquement par les agents municipaux, permettant ainsi aux personnes qui le souhaitent, de repartir avec du broyat.

Ce broyeur sera utilisé dans le cadre d'un service à la personne lié aux OLD en partie, et détaillé dans la rubrique suivante « au niveau de la sécurité des biens et des personnes ».



**MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE D'URBANISME**

Face à la complexité de la matière et aux difficultés pour constituer des dossiers complets, la municipalité a décidé de mettre en place une permanence pour les personnes souhaitant déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme tous les 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois en présence de l'architecte conseil de la commune, la Directrice Générale des Services, l'Adjoint délégué à l'urbanisme et du Maire.

**EXTENSION DU CLOS BOULISTE INAUGURE LE 2 JUIN 2023**

**NOUVEL EXPOSANT SUR LE MARCHÉ D'ASPREMONT « PASTA SOKAZA » PATE ARTISANALE, GNIOCCHI, RAVIOLIS...**

**COLLECTE DES SAPINS DE NOEL (JAN 2023)**

Sur rendez-vous, les sapins ont pu être retirés devant le domicile de chacun.

AU NIVEAU DE LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

**TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEMIN DU CLODOLIO** avec l'aménagement d'une aire de retournement pour les secours, l'installation d'une canalisation neuve et de deux bornes d'incendie.(Avril 2023).



**RECEPTION DE LA CARTOGRAPHIE DE L'ONF ET REUNION PAR QUARTIER**

Afin d'aider tous les administrés, habitant en zone rouge à mieux appréhender leurs obligations légales de débroussaillage, une campagne de prévention s'est déroulée tout au long de l'année. L'Onf a été en mesure de restituer la cartographie permettant d'identifier les obligations à la parcelle.

Les administrés ont reçu un courrier individuel permettant d'en prendre connaissance.

Cette étape a constitué la phase 1.

Concernant la phase 2, dont l'objectif est d'accompagner les quartiers prioritaires, les habitants de trois quartiers prioritaires ont pu bénéficier d'une réunion d'information animée par les techniciens de l'ONF, mais surtout ils ont pu bénéficier d'un contrôle préventif leur permettant de se situer par rapport à leurs obligations individuelles.



## SIMULATION D'UN RISQUE SISMIQUE

### AR Prefecture

006-210600080-20240411-2024\_04\_04-DE  
Reçu  
La commune d'Aspremont a été choisie par la Métropole Nice Côte d'Azur pour expérimenter une situation de traitement de crise. L'objectif

recherché était d'organiser et préserver la continuité des télécommunications en cas de catastrophe naturelle, en l'occurrence celle d'un séisme.

Une solution de communication sans fil résiliente et maillée à destination de la population a été testée.

Cette action a mobilisé les services de plusieurs directions métropolitaines, les services de secours et de sécurité de l'Etat et du SDIS, les entreprises partenaires, les services municipaux, la police municipale et les élus. Elle s'est déroulée en situation réelle, pas de réseau électrique, pas de téléphone, pas d'internet.



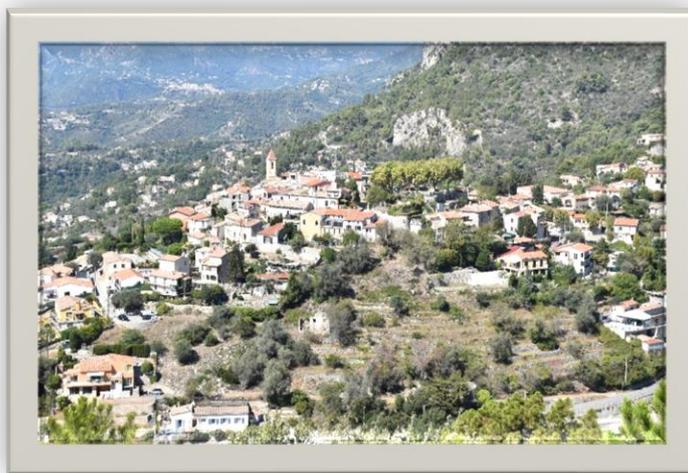
## AU NIVEAU DE L'OPTIMISATION DU FONCIER ET DES FUTURS PROJETS STRUCTURANTS

### ACHAT FONCIER ESCAIRAN

Situé route de Colomars à environ 500 m de la place St Claude, pour une contenance de 5 998 m<sup>2</sup> avec une ruine, ce terrain constructible n'est concerné par aucun plan de prévention des risques naturels. Il est à noter que le Maire a refusé le 8 juillet 2021, un permis de construire pour la réalisation de 17 logements et près de 1500 m<sup>2</sup> de surface de plancher. L'achat de ce terrain permet ainsi d'avoir une totale maîtrise foncière sur cet emplacement emblématique du village d'Aspremont.

Le prix de vente a été négocié pour un montant de 700 000 €.

Le Maire a signé l'acte authentique d'achat le 17 janvier 2023. Il est à préciser l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 529 970 euros. La commune a donc financé ce terrain emblématique à hauteur de 170 030 euros.



Outre le fait de pouvoir maîtriser le foncier de la commune, il est envisagé l'aménagement d'un parc avec création de jardins partagés et la création d'un parcours de santé. L'avant-projet porte aussi sur la création d'un chemin piétonnier reliant le centre village au quartier d'ESCAIRAN, ainsi que la création d'un emplacement deux roues pour les habitants du village en face de la rue des Remparts, la création d'une aire de retournement pour les services de secours et un emplacement véhicules au débouché du chemin d'ESCAIRAN.

AR Prefecture  
**EXTENSION DE LA CRÈCHE**

006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE

Reçu le 15/04/2024

Le projet consiste à créer une construction légère sur la parcelle de la crèche pour

recevoir les locaux techniques et ceux réservés au personnel. **Ce bâtiment est indépendant et construit sur le parking.** Avec la mise en service de cette construction, les travaux de réhabilitation intérieure vont permettre de réaliser dans l'existant, une nouvelle zone d'accueil des enfants.



**Ainsi la capacité est augmentée de 9 places supplémentaires, pour atteindre un total de 21 places.** Les travaux terminés, l'ouverture aux familles est effective depuis le 02 janvier 2024. L'inauguration est fixée le 17 mai prochain à 17h.

**APPEL A CANDIDATURE POUR L'INSTALLATION D'UN AGRICULTEUR AU TERRAIN DE LA PRAIRIE.**

Après la publication d'un appel à candidature le 7 septembre 2023, la visite sur le terrain de 10 candidats intéressés et examen des projets par le comité technique le 29 novembre 2023, c'est finalement le projet de Monsieur VIRELLO qui a été retenu.

Le conseil Municipal du 14 décembre a validé le choix du lauréat et a autorisé la signature d'un bail avec clauses environnementales de 9 ans



**EN CE QUI CONCERNE LE PROJET DE SECURISATION DES REMPARTS DU CHATEAU ET DE L'AMENAGEMENT DES JARDINS**

Les travaux de sécurisation des remparts, l'aménagement des jardins et de la place du château ont débuté en juillet 2023. Ils sont pratiquement clôturés. En ce qui concerne le projet métropolitain, la réfection de la place Léandre Astraudo et une partie de la rue Gaspard Clérissi, les travaux ne pourront démarrer qu'une fois le premier chantier terminé. La livraison des travaux est prévue pour avril/mai 2024.



## OPTIMISATION DES RECETTES

### AR Prefecture

006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE  
Reçu  
La commune est engagée dans une démarche de recherche de biens sans maîtres, visant l'intégration de ces biens dans le patrimoine de la commune.

Sont considérés comme n'ayant pas de maîtres, les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Cet axe de travail a été validé par le Conseil Municipal en date du 12 avril 2023, et le Conseil Municipal du 16 novembre a validé l'intégration de 8 parcelles.

Le transfert sera effectif à partir du 1 juin 2024.

## ➔ CONCERNANT LES FINANCES

Le compte administratif 2023 laisse apparaître les résultats suivants :

### *En section de fonctionnement*

Dépenses	Recettes
1 806 307.10 euros	2 250 292 .45euros
Résultat de la section : 443 985.35 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : 2 640 115 .36 euros	

### *En section d'investissement*

Dépenses	Recettes
2 817 061 .38 euros	3 509 730 .45 euros
Résultat de la section : 692 669 .07 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : - 51 190.38 euros	

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 2 640 115.36 €.

Pour déterminer l'affectation au 1068 concernant le besoin de financement sur l'exercice, il convient de rajouter au déficit de clôture de la section d'investissement le montant des restes à réaliser qui s'élève à 1 137 513.38 €, ce qui nous donne en affectation au 1068 le montant de 1 188 703.76 €.

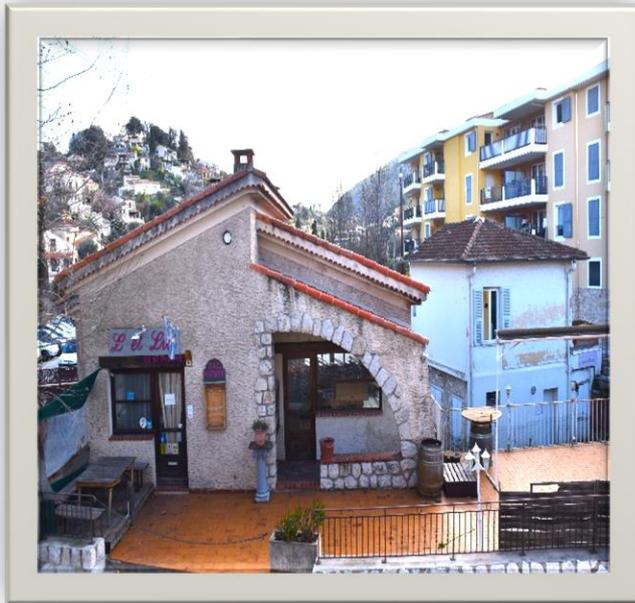
Le report en fonctionnement à l'article 002 quant à lui est donc de 1 451 411 .60 €.

Avant d'aborder les objectifs et les éléments financiers 2024, il est important de préciser qu'à compter des impositions établies au titre de 2018, la valeur locative des locaux autres que les locaux professionnels, est revalorisée selon l'indice annuel des prix à la consommation constaté harmonisé (IPCH).

Cette indexation s'applique aux valeurs locatives des locaux d'habitation, aux établissements industriels au sens de l'article 1499 du CGI et aux propriétés non bâties. Pour l'année 2024, l'indice IPCH de novembre 2023 est de 121.32 et celui de novembre 2022 de 116.84.

La revalorisation des valeurs locatives s'établit donc à 3.9%.

**Avant d'aborder le développement des actions en matière de politiques publiques, il est important de souligner la prévision d'achat d'un foncier sur un emplacement stratégique, en ce qui concerne le développement des activités commerciales.**



En effet, la position stratégique de la parcelle permet de garantir l'activité commerciale et le développement de futurs aménagements. Le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 29 février, l'acquisition de la parcelle section AN N° 186 de 660 m<sup>2</sup>, située 35 route de Colomars et comportant trois locaux professionnels et commerciaux. Le prix d'acquisition proposé et accepté est de 460 000 €. La commune pourra ainsi percevoir les revenus locatifs des 3 locaux professionnels et commerciaux, et prévoir les aménagements nécessaires à la sécurisation piétonne et routière du centre-ville.

## AU NIVEAU DE L'ENFANCE

Poursuite des actions initiées dans le cadre du PEDT. Actions énumérées dans la partie bilan 2023.

La nouveauté concernera le projet portant sur la végétalisation des cours du groupe scolaire.

Ce projet porté par la municipalité, les représentants des parents d'élèves, les enseignants, le personnel du périscolaire et bien sûr les enfants s'inscrit dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur ou de lutte contre les inondations.

Il répond à la nécessité d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales et vise également à favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité des enfants et à apaiser le climat scolaire.



Les objectifs :

**AR Prefecture**

- 006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE  
Reçu le 15/04/2024
- Remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants, et des personnels. Il s'agit de concevoir des espaces qui permettent l'épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun, dans les meilleures conditions ;
  - Favoriser un climat scolaire serein et faire des temps de récréation des temps forts de socialisation, d'expérimentations et de recherches. L'espace de cour transformé a vocation à être le support de jeux, d'apprentissages, de découvertes et de rencontres, sur temps scolaire comme périscolaire ;
  - Favoriser l'éducation à la citoyenneté, au développement durable et au respect de la nature et sensibiliser adultes et enfants au respect de l'environnement et des autres, par une relation quotidienne et durable avec des espaces naturels ;
  - S'adapter au changement climatique, dans une logique de sobriété, de préservation de la santé de tous et pour une qualité de vie soutenable.

Le montant de cette opération est estimé à 446 600 euros HT avec deux subventions prévisionnelles : une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 157 280 euros et une subvention auprès de la Région d'un montant de 200 000 euros. En fonction des réponses, le fonds vert dispositif d'aide de l'Etat en faveur de l'environnement pourra également être actionné.

Un architecte paysagiste sera mandaté pour mener une esquisse en concertation avec les acteurs intervenant au groupe scolaire.

Enfin, l'année sera marquée par le renouvellement de la convention triennale PEDT qui arrive à échéance le 31 août 2024.

#### AU NIVEAU DE LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

**LES OLD** : Suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) le 18 mai 2022, et dans le cadre de la mise en œuvre de son plan communal de gestion des obligations légales de débroussaillage (OLD), la commune a mené une action globale d'accompagnement des administrés, en lien avec les agents assermentés de l'Office National des Forêts. Cette action a laissé apparaître plusieurs difficultés dont le traitement des déchets issus de la mise en œuvre des OLD.



Une plateforme de déchets verts a ainsi été créée en janvier 2022 sur la commune d'Aspremont, ouverte deux fois par semaine, les mercredi et samedi matins. Pour aller plus loin dans la démarche environnementale et sécuritaire, la municipalité a décidé de créer un service de broyage/jardinage à domicile.

#### **Les principaux points du règlement de fonctionnement :**

- Une visite à domicile en amont de toute intervention (faisabilité, estimation du temps d'intervention et proposition de devis) ;
- Une prestation broyage à domicile pour tous, avec une priorisation au démarrage du service, des administrés domiciliés en zone rouge du PPRIF ;
- Des prestations techniques complémentaires de jardinage pour les personnes retraitées en perte d'autonomie reconnue ou pour les personnes handicapées ;
- La durée d'une prestation ne pourra pas excéder 3 heures continue ;
- Dans le cadre d'une forte demande, un même foyer ne pourra pas bénéficier de la prestation plus d'une fois par mois ;
- Tarif de 38 € de l'heure pour le service de broyage à domicile et de 18€ pour les prestations complémentaires de jardinage, pour les retraités en perte d'autonomie et/ou les personnes handicapées. Toute demande d'évacuation du broyat déchets fera l'objet d'une tarification doublée.
- Les prestations proposées entrent dans le cadre du dispositif des services à la personne donnant droit à un crédit ou réduction d'impôt égal à 50% du montant des dépenses engagées ;
- Ce service sera géré par les agents municipaux de la commune d'Aspremont.

**Le service sera opérationnel au cours du mois d'avril 2024. Une information sera diffusée prochainement.**

L'année 2024 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la phase 2 du plan de gestion

006-Communal des 06.11-2024\_04\_04-DE  
Reçu le 15/04/2024

## AU NIVEAU DE LA CULTURE



La transformation de la bibliothèque en médiathèque.

L'objectif étant de rendre la future médiathèque plus accueillante et permettre différents types d'usages sur site.

Une équipe spécialisée de la médiathèque départementale a accompagné la commune à définir les besoins d'aménagements et informatiques pour répondre aux objectifs, en sachant que le département des Alpes-Maritimes peut accompagner la commune à hauteur de 30% des dépenses HT, la TVA étant récupérée.

L'inauguration est prévue le 20 avril prochain.



## AU NIVEAU DES ECONOMIES D'ENERGIE

La démarche proposée consiste à travailler le dossier sur deux axes.

Un premier axe vise à changer les convecteurs électriques des différents bâtiments communaux et le remplacement par des Leds de l'éclairage de la salle Honoré Trastour et du terrain des tennis.

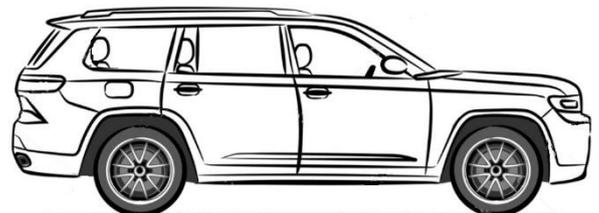
Un deuxième axe consiste à solliciter une étude de faisabilité d'installation de panneaux solaires auprès du SICTIAM afin de pouvoir alimenter les équipements publics communaux.

## AU NIVEAU DU TRANSPORT ET DU CADRE DE VIE

Dans le cadre d'une volonté forte de développement d'animations et d'évènements, il est prévu l'achat d'un véhicule électrique ou hybride 7 places pour privilégier la mise en place de navettes. Mais également pour intégrer les moyens matériels du PCS.

Le véhicule sera également mis à disposition du CCAS dans le cadre d'une convention de mutualisation des moyens pour permettre de véhiculer les personnes vers les activités extérieurs culturelles y compris vers les activités proposées par le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Seniors en action ».

Enfin, ce véhicule sera aussi utilisé par les élus et le personnel communal dans le cadre de déplacements professionnels.



## AU NIVEAU DES PROJETS STRUCTURANTS

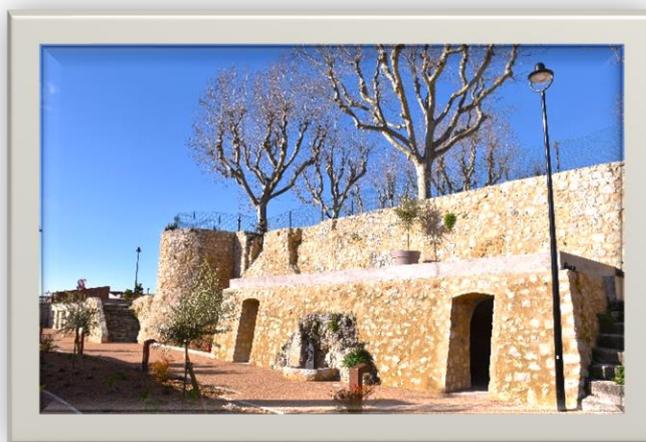
006-210600060-20240411-2024\_04\_04-DE

Reçu le 15/04/2024

**LA SIGNATURE DU BAIL AVEC L'AGRICULTEUR ET LE LANCEMENT DE L'EXPLOITATION A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024.** Une visite du site sera prévue au printemps ainsi qu'une inauguration officielle.



Il est important de préciser que la livraison des projets structurant relatifs à la sécurisation des remparts du château et l'aménagement des jardins, ainsi que l'opération relative à la scène des jardins Caravadossi, est prévue en juillet 2024.



En effet, dans sa configuration actuelle l'Hôtel de Ville d'Aspremont est un bâtiment sur trois niveaux particulièrement exigus et qui ne permet pas de répondre aux besoins de son administration, de sa municipalité et au final de ses administrés.

Une étude de faisabilité établie par les services municipaux a permis de fixer les grandes lignes des travaux à entreprendre et d'indiquer le montant estimé de ceux-ci.

Ils sont estimés à 1 035 983€ HT soit 1 243 179€ TTC.

L'extension de l'Hôtel de Ville se fera sur l'immeuble attenant qui était précédemment occupé par l'école communale.

Les travaux visent à :

- Délocaliser l'entrée sortie de la Mairie et de faire un trottoir adapté avec l'identification d'un accueil guichet unique au rez-de chaussé ;
- Réaliser un ascenseur pour permettre l'accès à l'étage ;
- Réaliser à l'étage une salle des mariages et du Conseil Municipal adaptée en superficie ;
- Réaliser des bureaux pour les agents et les adjoints permettant de mettre en place le projet municipal de modernisation et de développement des services publics.

Le projet intègre les notions réglementaires obligatoires relatives :

- au cheminement extérieur pour accéder au bâtiment ;
- aux conditions d'accès et d'accueil ;
- à la circulation horizontale et verticales à l'intérieur du bâtiment



Dans le cadre d'une rencontre avec le conseiller du pôle public et territoire de la Direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes-Côte d'Azur et de la Directrice de la Médiathèque départemental, il serait opportun de solliciter un diagnostic pour intégrer une médiathèque de 200 m<sup>2</sup> dans le cadre d'un projet de rénovation du bâtiment de la mairie.

Cette étape pourrait constituer l'évolution de la structure existante qui pourrait devenir l'équipement de rayonnement culturel de la commune en lien avec le développement du secteur évènementiel et des actions du groupe scolaire que sont le conservatoire de musique et le théâtre. Plus d'espace, de services (y compris numérique), d'offre documentaire et d'actions culturelles pourront être développés dans un meilleur confort d'accueil. Une attention sera portée pour tous les types de publics (enfants, familles, télétravailleurs coworking, seniors). L'implantation géographique de ce nouveau lieu permettrait un meilleur accès des habitants et une plus grande visibilité du service. Une synergie avec les autres acteurs du territoire (école, crèche, CCAS,) sera à renforcer. La mission de diagnostic financée à 50% par l'Etat est intégrée au budget.

**AR Prefecture**

**AU NIVEAU DES DOTATIONS**

006-210800060-20240411-2024\_04\_04-DE

Reçu le 15/04/2024

Le budget primitif tient compte des dotations notifiées suivantes :

DOTATIONS	MONTANTS
Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire)	35 103 € contre 35 870 € en 2023
Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation de solidarité rurale)	30 527€ contre 28 504 en 2023€
Dotation de solidarité métropolitaine	80 438,00 €
Fonds départemental de péréquation (droits d'enregistrement sur les mutations)	143 426 €

**AU NIVEAU DE LA FISCALITE ADDITIONNELLE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE**

**Ci-dessous la répartition du coût résiduel des compétences intégrant également la dette :**

Le résiduel sur les compétences laisse apparaître un montant de 302 307 euros auquel il convient de rajouter la dette pour un montant de 193 262 euros :

Année	Contribution Fiscalisée	Participation Budget Communal
2024	236 016 €	412 743€

**CONCERNANT LES SECTIONS BUDGETAIRES**

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement de deux chapitres : le chapitre 012 qui concerne les frais de personnel et le chapitre 011 qui concerne les frais de fonctionnement généraux.

Les frais de personnel 2023 s'élèvent à 918 280 € dont 99 086.01 € de refacturation Sivom pour les services d'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

Cette prévision intègre le recrutement d'un agent à compter du mois de mai pour garantir le remplacement d'un agent administratif qui va partir en maternité.

Il est à préciser également l'augmentation des frais de mise à disposition soit + 27 000 euros, montant qui sera remboursé par le Sivom Val de Banquière.

Au niveau de l'action sociale en faveur des agents, il convient de répertorier :

Action sociale des agents	Montant
Les tickets restaurants	25 920 €
L'adhésion au COS	6102 €

**Le chapitre 011, à savoir les charges à caractère général intègrent les charges courantes :**

Sur le volet culturel événementiel, il est prévu :

Une programmation intégrant un marché de Noël pour lequel la municipalité souhaite innover ainsi que l'organisation du carnaval.

Le comité des fêtes sera étroitement associé.

En contraction recette, il est à préciser l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 20 000 €.

Sur le volet Education, il est prévu :

fourniture de 55 € par élève

Dépenses		Montants
Fournitures adm/pédagogique		10 300 €
Cours de natation et transport		5180 €
Cours de théâtre		3600 €
Cours de musique conservatoire		25000 €
Copieurs : 12000 copies/an (mise en place d'un compteur par enseignant)		5611€
1 livre par enfant		1865 €
1 spectacle		1500 €
Chocolats		268 €
Budget sortie (1 bus par classe)		6250 €
Séjour ski classe de cm2		2892 €
Frais Sté nettoyage		28944 €
Cadeau fin de cycle CM2		480 €
<b>Total</b>		<b>91 890 €</b>

Ce budget n'intègre pas les frais de personnel du périscolaire et les coûts de fonctionnement transverses.

#### CONCERNANT LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

Le montant de la subvention au CCAS est de 41 000 euros contre 16 000 euros en 2023. L'augmentation de fonctionnement est ainsi doublée pour dynamiser les actions. Se rajoute également la mise à disposition d'un agent communal, 1.5 jours par semaine pour un montant de 9000 euros.

#### CONCERNANT LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	Montants
AFGA GYM FITNESS	3000 €
AIKIDO	500 €
ASBTP JUDO	1000 €
ASPREMONT DANSE	4500 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE TL	500€
AMICALE BOULISTE ASPREMONTOISE	2000€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CASTAGNIERS	2000 €
ASSOCIATION EDUCATION AUTISME	700€
ASPREMONT ATELIERS AMITIES	1500 €
COMITE OFFICIEL DES FETES D'ASPREMONT	6500€
EVENTS 06 MUSIC	1000 €
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL DE CASTAGNIERS	700€
FORCE 06	2000 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE RENE CASSIN	1000 €
HATA YOGA	1000 €
HADO PRANA	600 €

	LES CHASSEURS ET PROTECTION RURALE	2000 €
	LES CHARS DU MARCHANTOUR	250 €
006-210600060-20240411-2024_04_04-Dr	LES MARCHEURS DES MONTS D'ASPREMONT	2000 €
Reçu	LES VOIX DE LA CIMA	1500 €
	TENNIS CLUB D'ASPREMONT	1700 €
	YOGA SARA	600€
	<b>Total</b>	<b>36550 €</b>

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT** : ci-dessous la liste des opérations prévues sur l'exercice avec la précision des montants de dépenses mais également les financements identifiés :

IDENTIFICATION OP ET N°	Montant TTC OPERATIONS	FINANCEMENTS RESSOURCES IDENTIFIEES		
		FCTVA	SUBVENTIONS	FONDS PROPRES
<b>OP N°2022003</b> LA REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT JACQUES	207 582,74 €	34 051,87 €	CD 06 : 138 388 €	35 142,87€
<b>OP N°2022004</b> LA REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINT CLAUDE	160 617,87 €	26 347,75 €	CD 06 : 102 795€	31 475.12€
<b>OP N°2022007</b> EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE MATERNELLE	2161 €	717,67 €		1443.33€
<b>OP N°2022013</b> SYSTEME DE LIAISON ALARMES ET VIDEOSURVEILLANCE BATIMENTS COMMUNAUX	33 198 €	5445.80€	Etat : 22 132€	5620.2 €
<b>OP N°2022015</b> AMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	70 800 €	17 700.97 €	CD : 28 000,00 €	25 099.03 €
<b>OP N°2022016</b> EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	7275.50 €	1193.47 €		6082.03 €
<b>OP N°2023002</b> ACHAT TERRAIN ESCAIRAN	9300€			9300€
<b>OP N°2023003</b> AMELIORATION POINTS DE COLLECTE	20 000€	3280.8€		16719,20 €
<b>OP N°2023004</b> AMENAGEMENT TERRAIN ESCAIRAN	100 000€	16 404€		83 596,00 €
<b>OP N°2023005</b> TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE	70 000€	11482.8€		58 517,20 €
<b>OP N°2023006</b> SECURISATION ACCES GROUPE SCOLAIRE	8188€	1343.16€		6844.84 €
<b>OP N°2023007</b> VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE	446 600€	66 600.24€	Etat : 200 000€ Région : 157 280€	22 119.76€
<b>OP N°2024001</b> ACHAT VEHICULE	30 000€		CD : 8000€	17 000 €
<b>OP N°2024002</b> ACHAT LOCAUX COMMERCIAUX	460 000€		CD :184 000€	276 000
<b>OP N°2024003</b> ACHAT LOCAL TECHNIQUE	30 000€			30 000€

<b>OP N°2024004</b>					
TERRAIN MULTISPORT 3C3 AR Préfecture		65 995.44	10 825.89€	CD : 16498 ETAT : 27498	11 173.55€
006-210600060-20240411-2024_04_04-DE Reçu le 15/04/2024	<b>TOTAL</b>	<b>1 716 718.55€</b>	<b>195 394.42€</b>	<b>884 591€</b>	<b>636 133.13 €</b>

Il est à préciser que les opérations déléguées au Sivom Val de Banquière sont intégrées au budget conformément aux règles établies dans les conventions MOD validées par le Conseil Municipal et le Comité du Sivom Val de Banquière.

### CONCERNANT LA DETTE

La dette commune est composée d'un emprunt souscrit en 2003 dont la date d'échéance est 12/11/2023  
Le budget 2024 intégrera la dernière échéance d'intérêts soit le montant de 1193.46 euros.

La dette du Sivom Val de Banquière diminue, le capital restant dû était de 164 282.86 euros en 2023, il est de 163 376.38 euros en 2024.